



www.aappmairetcousances.com

Vendredi 23 octobre 2026

Election

du nouveau conseil d'administration de l'AAPPMA
en Assemblée Générale Ordinaire
18h30 Salle communale de Fleury/Aire



Ordre du Jour :

- Election des 15 membres conseil d'administration
- Approbation des candidatures à l'élection du conseil d'administration de la fédération départementale

Cher(e) adhérent(e),

Devenez membre bénévole du conseil d'administration de votre AAPPMA !

Ce qui fera de vous **un(e) Pêcheur(e) militant(e) engagé(e)** au service de votre loisir :

1. En contribuant à la gestion piscicole de vos lots de pêche
2. En œuvrant à l'amélioration de l'accessibilité de vos parcours de pêche
3. En contribuant à la promotion de la pêche de loisir associative

QUI peut être candidat ?

Tout membre actif* justifiant d'une adhésion 2025 et 2026 à l'AAPPMA.

Un mineur (>12 ans) peut être candidat au CA et au Bureau (Secrétaire)

- 12 à 15 ans : avec autorisation parentale
- 16 à 18 ans : information préalable des parents par l'association

***QUI SONT LES MEMBRES ACTIFS ? Tous les titulaires d'une carte personne majeure, URNE, mineur, découverte femme de l'AAPPMA.**

Un candidat ne peut pas être GPP, ni exercer la police de l'Eau dans le département de la Meuse

Vous êtes intéressé ?

Pour toute candidature, contacter le président : 0689879964 ou ribet-eric@wanadoo.fr ou se présenter le jour de l'élection.

Le Président de l'AAPPMA